

Motion portée par le LIRDEF relativement à la LPPR, comme évoqué lors de l'AG du 24/01/2020 :

« Conformément à la décision prise à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du LIRDEF du 24 janvier 2020, le Conseil du LIRDEF réuni le 14 février 2020 soutient la motion votée le 11 février 2020 par les directions des Unités de Recherche de l'UPVM à laquelle il s'associe et affirme sa volonté de préserver une Université ouverte à tou.te.s et à exprimer son soutien à un véritable service public de la recherche s'appuyant sur la revalorisation des rémunérations et la lutte contre toute forme de précarité. Pour cela, le Conseil :

- demande la mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois, de postes de titulaires pour les enseignants chercheurs et les BIATSS ;
- soutient la volonté de défendre le CNU et de s'opposer à la modulation des services ;
- soutient le principe de financements pérennes des activités de recherche pour tous les établissements et les équipes de recherches, seule garantie de la sérénité et de l'indépendance des travaux scientifiques ;
- demande le développement de la prise en compte des caractéristiques des universités LLASHS dans la conception et définition des projets et programmes scientifiques ;
- s'oppose à la contractualisation tant pour les Enseignant.e.s-chercheur.e.s que pour les BIATS ».